



Congés annulés après un arrêt maladie

Par **caro**, le **26/05/2011** à **17:30**

Bonjour, rn je suis encore en arrêt maladie ,(jusqu'à la fin de cette semaine) et ma semaine de congés commence lundi prochain, mon employeur viens de me faire parvenir un courrier non recommandé m'informant que je dois être présente lundi pour permettre à mes collègues de rattraper le temps qu'ils ont passé à me remplacer en a t- il le droit ? merci beaucoup.

Par **DSO**, le **27/05/2011** à **10:16**

Bonjour, rnrn L'employeur ne peut pas vous supprimer vos congés payés moins d'un mois avant leur prise (sauf circonstances exceptionnelles). rnrn Encore faut-il pouvoir démontrer que l'employeur vous les avait accordés. rnrn Cordialement, rn DSO